

N°2021- 00633 /MDNAC/SG

COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants communique :

Le public Burkinabé est informé de l'ouverture au titre de l'année 2021, d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent cinquante (250)** élèves sapeurs-pompiers dont **deux cent vingt-cinq (225)** garçons et **vingt-cinq (25)** filles pour les besoins des Forces Armées Nationales.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Peuvent prendre part audit concours, les candidats des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ être célibataire sans enfant à charge ;
- ✓ être né entre le **1er janvier 1999 et le 31 décembre 2001** ;
- ✓ être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ;
- ✓ être physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ ne pas être fonctionnaire en activité dans la fonction publique ou en formation dans les centres et écoles de formation professionnelle.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- 1- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- 2- un (01) certificat de nationalité Burkinabé ;
- 3- un (01) bulletin de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- 4- trois (03) extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu datant d'au moins trois ans ;
- 5- une (01) photocopie légalisée de la CNIB ;
- 6- une (01) photocopie légalisée du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- 7- un curriculum vitae détaillé indiquant au moins le cursus scolaire ;
- 8- un (01) certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois mois, délivré par un **médecin militaire** ;
- 9- un (01) certificat de non grossesse délivré par un **médecin militaire**, pour les candidats de sexe féminin.



